



Badges à destination des travailleurs empruntant les transports en commun

Madame, Monsieur,
Chers membres,

Parmi vos travailleurs, certains utilisent essentiellement les transports en commun pour se rendre au travail ou chez les bénéficiaires. Cela devient parfois problématique pour eux étant donné que les chauffeurs du TEC ont eu pour consigne de ne laisser entrer que 5 usagers à la fois dans les bus, et ce, afin de respecter les consignes de sécurité au vu de la situation actuelle. Dès lors, les aides familiales, les aides ménagères, les gardes à domicile ou encore les puéricultrices restent aux arrêts de bus pendant des heures !

Si une concertation avait, dans un premier temps, prévu que les porteurs de badges indiquant que la personne exerce une activité « essentielle » seraient prioritaires dans les bus, la direction des TEC a finalement fait marche arrière arguant que ce n'est pas le rôle du chauffeur de faire le tri parmi les passagers du bus...

Néanmoins, la CODEF estime qu'un badge de ce type permettant aux chauffeurs d'identifier directement les travailleurs des secteurs tels que l'aide à domicile ou la petite enfance serait tout à fait pertinent. Nous en avons donc conçus pour vos services comme vous pourrez le constater en annexes.

S'ils ne sont pas obligatoires, nous vous invitons tout de même à les distribuer à vos travailleurs. En effet, une information sur cette initiative va être communiquée au TEC afin que les chauffeurs soient sensibilisés et veillent à s'arrêter lorsqu'ils aperçoivent le badge.

De plus, ces badges peuvent également servir en cas de contrôles de la police si les travailleurs se déplacent via leur propre véhicule.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions à ce sujet.

Cordialement,

L'équipe de la CODEF



Rue de la Station, 25F
4670 Blegny
04/362.52.25
BE 0478.328.675

Service administratif : secretariat@codef.be
Service juridique : conseil@codef.be
Service formation : support@codef.be
www.codef.be

